

CONDITIONS DE VENTE

Les présentes conditions de vente (ci-après les Conditions de Vente) régissent les relations entre les relations entre la Société Publication Locale de développement touristique des stations du Mont Ventoux, ci-après « SPL », de développement touristique des stations du Mont Ventoux, exploitant les remontées mécaniques du domaine skiable du Mont Ventoux, et tout consommateur (ci-après le « Client » qui :

- Achète auprès de la SPL un Titre de Transport permettant pendant la saison d'hiver une ou plusieurs remontées mécaniques exploitées par la SPL, où
- Réserver une activité (ci-après une Activité ») commercialisée par la SPL et devant être exécutée pendant la saison d'hiver : ou
- Souscrit une assurance (ci-après l'assurance ») proposée par la SPL et attaché à un Titre de Transport.

En achetant un Titre de Transport ou un titre d'accès à une Activité, ou en souscrivant une Assurance, le Client accepte sans réserve les Conditions de Vente.

ARTICLE 1. INFORMATIONS RELATIVES A LA SPL.

LA SPL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES STATIONS DU MONT VENTOUX est une SPL, société publique locale au capital de 40 000€, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 918 664 350, et dont le numéro de TVA Intracommunautaire est : FR59918664350.

Ses coordonnées sont les suivantes :

Adresse du siège social : Chalet d'accueil du Mont Serein, 605 Route du Contrat - 84340 Beaumont-du-Ventoux, France.

Tél : +33 4 90 63 42 02.

Courriel : stationsventoux@gmail.com

La SPL est assurée par Groupama Méditerranée, 20 avenue Frédéric Mistral, 34261 Montpellier Cedex 2, France.

ARTICLE 2. TITRES DE TRANSPORT, ACTIVITES ET ASSURANCES.

La liste des Titres de Transport et des Activités, leurs caractéristiques et les conditions pour en bénéficier sont présentées aux points de vente de la SPL, soit à la billetterie du Mont Serein et : ou aux télési de l'Hermitant côté Sud, ou sur le Site Internet <https://wwwcapventouxexperiences.com>, ci-après » Point de vente ».

Les titres de Transport et les titres d'accès aux Activités ne sont valables que pour tout ou partie d'une saison hivernale et une saison estivale consécutives.

Les Titres de Transport donnant accès aux remontées mécaniques exploitées par la SPL tous les jours de la saison hivernale d'exploitation de ces remontées sont dénommées ci-après « Abonnements ».

Sauf indication contraire, les Titres de Transport sont valables pour plusieurs heures consécutives.

Les Activités ne peuvent être réservées que pour une date et un horaire déterminé. Les équipements fournis dans le cadre des Activités ne peuvent pas être loués indissociablement des Activités.

Les assurances sont proposées en complément des Titres de Transport.

Une assurance peut être souscrite lors de l'achat du Titre de Transport ou au cours de la période de validité d'un Titre de Transport, à condition que ce Titre de Transport n'ait pas encore été utilisé, même partiellement. En outre, la couverture d'assurance ne prend effet qu'à compter de la souscription et ne produit pas d'effet rétroactif.

ARTICLE 3. LIEUX DE VENTE

Les Titres de Transport et les Activités peuvent être achetés qu'aux Points de Vente.

CVG2025/2026

La liste, la localisation, les jours et heure d'ouverture des Point de Vente figurent sur le Site Internet.

ARTICLE 4. TARIF

Le tarif des Titres de Transport et des activités est disponible aux Points de Vente et sur le Site Internet.

Ils sont exprimés en euros et toutes taxes comprises. Ils sont susceptibles d'être modifiés en cours de saison en cas de variation de ces taxes.

Les tarifs sont indiqués sont généralement des tarifs/prix individuels, les prix de groupe feront l'objet d'une demande à part sur proposition ou validation de devis dûment signés par la SPL et le Client. A noter que le devis a une validité de 1 mois à compter de sa date d'émission.

ARTICLE 5. PAIEMENT

Le paiement peut s'effectuer par carte bancaire, par chèque, espèces, virement ou ANCV.

ARTICLE 6. ANNULATION DU FAIT DU CONSOMMATEUR.

Toutes les demandes d'annulation totales ou partielles des activités, d'achat de titre de Transport ou d'Assurance, doivent être faites aux Points de Ventes et la SPL se réserve le droit de refuser un remboursement au Client.

ARTICLE 7. ANNULATION DU FAIT DE LA SPL

En cas d'obligation pour la SPL d'annulation totales ou partielles des activités, d'achat de titre de Transport et avant que le Client n'ait commencé l'activité, un report de l'activité sera proposé au Client.

ARTICLE 8. DONNEES PERSONNELLES

La SPL est Aménée à collecter des données à caractère personnel concernant le Client dans le cadre de la réservation de son activité, pour son compte et/ou celui de ses prestataires, afin de pouvoir traiter et exécuter sa commande.

La SPL peut être ainsi amener à les transmettre à des tiers et notamment, à ses Prestataires.

Les données à caractère personnel du Client sont traitées par la SPL dans le respect du Règlement Général de la protection des Données du 25 Mai 2018 (RGPD).

Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification sur toutes les données le concernant qu'il pourra exercer sur demande écrite à la SPL.

ARTICLE 9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La SPL est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés au Site et aux éléments le composant.

Il est par conséquent interdit de reproduire, de modifier, transférer ou exploiter tout ou partie du Site sans l'autorisation expresse et écrite de la SPL

ARTICLE 9. RECLAMATIONS/LITIGES

En cas de contestation ou de litige né de l'application des présentes CGV le Client devra adresser par écrit toute contestation dans un délai de 3 jours à la SPL.

La SPL s'engage à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable avec le Client et lui permettre de recourir gratuitement au médiateur de la consommation.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant les tribunaux français compétents dans les conditions de droit commun. Les présentes CGV sont soumises au droit français.

ARTICLE 10. ENTREE EN VIGUEUR DES CONDITIONS DE VENTE

Les Conditions de Ventes entrent en vigueur le 19 décembre 2025.

ARTICLE 11. MODIFICATION DES CONDITIONS DE VENTE

CVG2025/2026



La SPL se réserve le droit de modifier les Conditions de Vente à tout moment.